PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PALMCI
09 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES ETATS FINANCIERS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un **résultat net déficitaire** de **12 612 926 295 Francs CFA**

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est ……

DEUXIEME RESOLUTION
APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est ……

TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU REPORT A NOUVEAU

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité le montant inscrit en report à nouveau, créditeur à la date du 31 décembre 2017, soit 57 294 336 154 Francs CFA en réserves libres.

Le poste « Réserves libres » présentera suite à cette affectation un solde créditeur de 57 294 336 154 Francs CFA.

Cette résolution est ……..

QUATRIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'inscrire en report à nouveau, le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un montant de **12 612 926 295 Francs CFA.**

Le compte « Report à nouveau » présentera suite à cette affectation un solde débiteur de **12 612 926 295. Francs CFA**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……..

CINQUIEME RESOLUTION
PROPOSITION D'ALLOCATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux administrateurs, au titre des indemnités de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 10.000.000 de Francs CFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……

SIXIEME RESOLUTION
PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 8 mai 2018, aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Kin Wai GOON, en remplacement de monsieur Ranveer S. CHAUHAN, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Kin Wai GOON exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……

SEPTIEME RESOLUTION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler les mandats de :

- Ernst and Young Côte d'Ivoire, 5 avenue marchand, 01 BP 2715 Abidjan 01,
- Mazars Côte d'Ivoire, 2 Boulevard Roume, 01 BP 3989 Abidjan 01,

Pour une nouvelle période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……..

HUITIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ……..